

Dans le préambule du projet de la Convention pour une Constitution européenne, il est expressément mentionné : “*S’inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l’Europe, dont les valeurs sont toujours présentes dans son patrimoine, et qui ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaliénables, ainsi que du respect du droit...*”

Je manifeste mon plein accord sur ce qui est précisément exprimé dans ce paragraphe, ainsi que dans tous les autres paragraphes de ce préambule. Permettez-moi de vous offrir dans le cadre de cette réflexion sur «les racines de l’identité européenne» une opinion inchangée depuis 2002.

C’est une véritable offensive confessionnelle qui a fait irruption dans le débat constitutionnel européen. Non pas dans le sens de proclamer une foi ou une Eglise déterminée comme unique et officielle, mais plutôt pour que la référence religieuse y soit prédominante. Après l’audience accordée par le Pape au président de la Convention Valéry Giscard d’Estaing et le discours de Jean-Paul II face au Parlement italien, le Parti Populaire Européen a présenté un avant-projet de Constitution dans lequel il est fait référence de manière explicite à ce que l’Europe “doit à son héritage religieux”, thème repris dans trois articles. Cela suppose une importante volonté de changement relative à une construction politique qui est laïque depuis ses débuts et qui, à mon avis, devrait le rester.

Dans le groupe des pères fondateurs de l’Europe figuraient d’importants leaders démocrates chrétiens, des socio-démocrates et des libéraux. Il n’a pourtant jamais été fait mention, dans les textes des traités successifs, à des valeurs religieuses ou des réminiscences d’héritages, en particulier ce qui concerne le lourd héritage relatant l’histoire d’un paradis et d’un enfer qui, comme l’exprime Braudel, constitue l’Europe.

L’objectif partagé de ces traités était de construire le futur à partir de l’affirmation commune des valeurs de la démocratie (comme système politique) et du respect des droits de l’homme (comme credo parmi lesquels figuraient les fondamentaux tels que la liberté de penser et de conscience, de religion et de culte). Par l’effort conjoint, il s’agit d’atteindre la tolérance et le respect, eu égard à un passé d’intransigeances, de totalitarismes et de persécutions entre les différentes religions (et en particulier, entre celles des trois livres, qui indubitablement, consti-

tuent une importation du Proche-Orient plutôt qu’une création européenne). Cet effort de compréhension et de paix s’est finalement étendu au sein d’une seule et même religion. Cependant, il ne faut pas oublier que les guerres de religion entre les seuls chrétiens ont produit un nombre de victimes comparable à celui des reconquêtes et des croisades.

Au moment d’affirmer la valeur des héritages, quand bien même au bénéfice d’inventaire, il est aussi très important, pour engendrer un socle de valeurs fondamentales d’une Europe unie, de considérer d’autres actifs comme la philosophie grecque classique, le droit romain et surtout l’esprit du siècle des Lumières. Nous pouvons affirmer, sans craindre l’exagération, qu’en cette moitié de siècle, nous autres Européens, sommes enfin unis dans un cadre de tolérance et d’effort commun sans précédent dans notre histoire. La vie quotidienne de nos institutions communautaires rend crédible un climat de coexistence pacifique, à commencer par la plus importante en nombre de représentants et la plus publique ; il s’agit du Parlement européen. Sur ses bancs, nous y sommes assis coude à coude, et y travaillons ensemble : une protestante française, un catholique allemand, une juive belge, un hindouiste britannique, un orthodoxe grec, un franc-maçon portugais, un agnostique espagnol, un réformé suédois... Il n’est fait aucune ostentation des croyances, comme cela arrive aux Etats-Unis dont la première chose qui apparaît sur le Curriculum Vitae d’un parlementaire est une déclaration de sa foi religieuse. Cette pudeur avérée que nous avons en Europe exprime sans aucun doute notre prédilection pour considérer la croyance religieuse comme un fait personnel et privé. Il est incontestable que les croyances religieuses ne sont plus aussi



Enrique Baron Crespo fait partie du comité scientifique du projet “Des racines pour une identité européenne” de l’association Idées Nouvelles Europe. Il est d’abord professeur d’université à Madrid et Valladolid entre 1966 et 1970, puis avocat, spécialiste du droit du travail et des affaires politiques (1970-1977). Il est ensuite député aux Cortes (1977-1986), porte-parole économique et budgétaire (1977-1982) puis ministre espagnol des transports, du tourisme et des communications (1982-1985). En 1986, il devient Président de la délégation espagnole du groupe du Parti Socialiste Européen puis Président du groupe du PSE (depuis 1999). En 1987, il est vice-président du Parlement européen et en devient le Président entre 1989 et 1992. Il est ensuite Président de la commission des affaires étrangères du PE (1992-1995). Il est auteur de nombreux ouvrages et articles sur le thème de la construction européenne dont *Europe, le rapt du futur* (1990) et *L’Europe à l’aube du millénaire* (1994). Il prend aujourd’hui position en faveur d’une Europe laïque dans le cadre de la discussion sur le Traité de Constitution européenne.

constitutives de lignes de démarcation comme par le passé même s’il est indéniable qu’en matière de traditions, leurs poids peuvent encore orienter un vote. Il en est ainsi des intégrismes, et de l’influence du fondamentalisme musulman sur la condition féminine, ou encore dans des conflits complexes comme celui des Balkans où ne se confrontaient pas seulement des fanatismes chrétiens et musulmans, mais également des divisions entre chrétiens orthodoxes et latins, serbes

et croates, qui sont une conséquence du schisme d'Occident. C'est pourquoi, la volonté de travailler conjointement pour un destin commun reste par-dessus tout, un élément de force majeure, bien plus que la vanité d'approfondir les divisions. L'affrontement public du vociférant pasteur nord irlandais Ian Paisley avec le Pape quand ce dernier a visité le Parlement européen ne peut passer pour une simple anecdote. Il est encore plus dangereux de distiller du religieux dans un argumentaire politique comme cela est arrivé en Irlande à l'occasion de précédents référendums, lorsqu'il fut affirmé que le Traité de Maastricht obligeait à la légalisation du divorce ainsi qu'à l'avortement dans ce pays, où tout comme l'opposition conservatrice polonaise qui, adoptant une ligne des plus démagogiques, voire même quasi insurrectionnelle, n'hésita pas à mettre sur un même pied d'égalité Union européenne et relâchement des mœurs, euthanasie et destruction de l'identité catholique du pays, à un point tel que la hiérarchie catholique s'est sentie obligée de prendre une certaine distance. Aussi, les attentats xénophobes, comme ceux dont souffrent les symboles et institutions juives, et les mesures discriminatoires, en particulier contre les musulmans, sont fondamentalement condamnables.

L'attitude générale des représentants de toutes les confessions religieuses a été et demeure toujours, de soutenir la construction européenne, acceptant que celle-ci se fasse sur des valeurs partagées et non pas à partir d'affirmations monopolistiques et sectaires découlant de croyances. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le vivre personnellement lors de mon mandat en tant que président du Parlement européen, y compris avec la hiérarchie de l'Église arménienne ou de l'Église orthodoxe de Jérusalem. Le changement est notoire au regard d'un passé encore tout proche. En Espagne, les citoyens non catholiques, fussent-ils protestants, juifs, musulmans ou agnostiques, étaient encore considérés comme citoyens de seconde classe il y a tout juste 25 ans, comme le rappelle l'intervention que je fis au nom du Groupe Socialiste au cours du débat de l'Article N° 16 de la Constitution espagnole de 1978, qui consacrait la liberté religieuse ainsi que le caractère laïc de l'État, et mon opposition aux mentions

relatives à l'Église catholique que l'Alianza Popular et l'Unión de Centro Democrático avaient réintroduites.

C'est justement la séparation entre pouvoir spirituel et temporel qui constitue un élément clé de la construction des démocraties européennes modernes, et c'est d'ailleurs la critique fondamentale émise vis-à-vis du monde musulman qui n'a pas opéré cette distinction. Le processus de séparation des sphères temporelle et spirituelle a nécessité de nombreux siècles de lutte depuis que Constantin eût proclamé le christianisme comme religion d'État. Les tentatives des empereurs qui prétendirent unir l'Europe, que ce soit Charlemagne, la dynastie des Ottons avec le sacre impérial d'Otton 1^{er}, Charles Quint et sa monarchie universelle, ne l'ont fait qu'à la force de l'épée. La conséquence des guerres de religion engendrée par la Réforme



Fabrice LACHENMAIER, Antonio ALBARRAN CANO et Enrique BARON CRESPO, à Madrid en juin dernier

fut l'application du principe : «cuius regio, eius religio» qui définissait la religion du sujet en fonction de la région où il vivait. Cette prescription subsiste encore de nos jours dans les constitutions de certains États européens, surtout celles des monarchies, qui continuent d'être théocratiques puisque les souverains régnants concordent avec la hiérarchie ecclésiastique. C'est, sans aucun doute, le solide enracinement de la démocratie parlementaire qui permet aujourd'hui de reléguer au rang de simple chronique sociale l'éventuel mariage de l'héritier de la Maison des Windsor et futur chef de l'Église anglicane avec une divorcée, ce qui ne fut pas le cas de son aïeul Henri VIII dont ce que nous appelons aujourd'hui sa vie privée engendra de grands bouleversements politiques et même le schisme avec l'église de Rome.

La citoyenneté européenne qui nous hisse au rang de personnes égales en droit tout à fait indépendamment de nos croyances est un fait récent datant du Traité de Maastricht, mais qui toutefois n'a pas encore atteint toute sa plénitude. Une des tâches essentielles pour favoriser le plein développement de cette citoyenneté fut la rédaction de la Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice et dont il y eut consensus général pour introduire au sein de l'Article n° 10 le droit pour toute personne «à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de convictions, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites».

Je n'arrive décidément pas à voir ce que l'amendement provenant de la Constitution polonaise apporte en plus au préambule d'un texte déjà parfaitement équilibré comme le prétend le Parti Populaire Européen. Il convient plutôt d'œuvrer pour que cet article (comme tous les autres de la Charte) demeure partie intégrante de la Constitution européenne afin que les pouvoirs publics garantissent aux citoyens européens le libre exercice en toute sécurité de leurs droits fondamentaux, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, juifs, bouddhistes ou libres-penseurs.

S'il est légitime de vouloir réellement assumer le meilleur de l'héritage européen, cela doit se faire sans que l'intention sous-jacente n'en soit la réouverture d'un débat pour tenter d'arracher le privilège d'un amendement servant de base plus tard à l'obtention de nouvelles prébendes et autres avantages fiscaux divers, comme cela fut le cas ces derniers temps en Espagne. Il convient plutôt de s'attacher à des références éthiques, philosophiques et spirituelles qui ont configuré l'Europe et inspiré sa Constitution laïque, offrant en même temps aux chrétiens la possibilité de remplir pleinement leur mission évangélique, de donner à Dieu ce qui est à Dieu, de rendre à César ce qui est à César, tout en consacrant avant tout le respect et la protection des libertés de pensée, de conscience et de religion de chacun. Davantage qu'un héritage, ceci constituera un apport pour le futur. ▲

En partenariat avec EL PAÍS.